Bruxelles,

* ***Translation from source languge (EN)*** -

**INVITATION À SOUMISSIONNER Réf. SJU/LC/0123-CFT**

***Prestation de services de communications stratégiques, de soutien éditorial, de services de communications graphiques, numériques et événementiels***

*(Procédure ouverte 2015/* *)*

Madame, Monsieur,

1. L’entreprise commune SESAR prévoit d’attribuer le marché public susmentionné. Le cahier des charges, qui précise la liste de tous les documents à rédiger pour soumettre une offre figurant au point 7 ci-dessous, est joint à la présente invitation à soumissionner.
2. Si vous êtes intéressé(e) par ce marché, vous êtes invité(e) à faire parvenir une offre **par recommandé, par messagerie privée ou par remise en mains propres**.

L’offre et tous ses documents justificatifs doivent être **reçues aux locaux de l’entreprise commune SESAR au plus tard le 7 janvier 2016 à 11 h 30 (heure de Bruxelles)**. L’offre doit être envoyée à l’adresse suivante:

**Entreprise commune SESAR**

**Avenue de Cortenbergh, 100**

**B-1000 Bruxelles**

**BELGIQUE**

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de recourir à un service de livraison offrant un suivi de l'envoi. **Toute offre reçue après ce délai ne sera pas prise en considération.**

1. Le cahier des charges précisant la liste qui figure au point 7 ci-dessous de tous les documents à produire pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives sur la capacité juridique, économique/financière, technique/et professionnelle, est joint à la présente invitation à soumissionner.
2. Les offres doivent être présentées au format demandé et inclure la totalité des informations et documents demandés. Le non-respect de ces exigences constituera une non-conformité formelle et est susceptible d'entraîner le rejet de l’offre.

Les offres doivent être claires et concises, parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres, comporter une numérotation continue des pages et être assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.), et être élaborées en utilisant les modèles de formulaires contenus dans le cahier des charges.

Il est recommandé de soumettre les offres dans le respect de l'environnement, par exemple, en optant pour une structure claire et simple (table des matières et numérotation consécutive des pages), en imprimant sur les deux faces, en limitant les pièces jointes aux documents requis dans le présent appel d’offres (c’est-à-dire sans matériel supplémentaire) et en évitant les pochettes et les classeurs en plastique.

1. Les offres doivent:

### être rédigées en anglais, et

### être parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres, et

### être soumises:

1. au **format papier**:

* un (1) exemplaire original de la lettre d'accompagnement,
* un (1) exemplaire original de l’offre administrative,
* un (1) exemplaire original et quatre (4) copies de l’offre technique,
* un (1) exemplaire original de l’offre financière;

1. au **format électronique**: une copie de l'offre dans son intégralité, au format PDF.

Les exemplaires originaux de chaque offre au format papier doivent porter la mention «**ORIGINAL**», être paraphés (à chaque page) et signés par le soumissionnaire.

1. Chaque offre doit être placée dans deux enveloppes scellées:
2. l’enveloppe ou le colis extérieur doivent être fermés à l’aide de ruban adhésif au travers desquelles sera apposée la signature du soumissionnaire, et porter les mentions suivantes:

* **le numéro de référence de l’appel d'offres (SJU/LC/0123CFT),**
* le nom du soumissionnaire,
* l’indication «*Offre – À ne PAS ouvrir pas le service de courrier interne*»;

1. l’enveloppe intérieure doit contenir les copies au format papier et la copie au format électronique;
2. l’enveloppe intérieure doit également contenir deux enveloppes scellées, dont l’une comprend les offres administrative et technique, et l’autre l'offre financière. Chacune de ces enveloppes doit clairement mentionner leur contenu (c’est-à-dire «Offres administrative et technique» et «Offre financière».
3. Ces offres doivent comprendre une lettre d'accompagnement et trois volumes, contenant les informations suivantes:
4. **la lettre d'accompagnement** doit être signée et datée par un représentant dûment mandaté du soumissionnaire, et contenir les informations suivantes:
   * le numéro de référence de l’appel d'offres de l’entreprise commune SESAR,
   * une description succincte du soumissionnaire ou, en cas de consortium, de la composition du groupement de soumissionnaires (à l’aide d’une liste à puces) reprenant le rôle ou le rôle éventuel (coordinateur, membre ou sous-traitant) de chacun des membres du consortium,

* le nom, la fonction et les coordonnées (téléphone, courriel et adresses) des personnes de contact ou responsables suivants:

1. la personne responsable de la communication relative au présent appel d’offres,
2. la personne responsable des questions techniques au cours de la mise en œuvre du contrat,
3. la personne responsable de la gestion du contrat (s'il s'agit d'une autre personne que celle décrite au point i),
4. la personne habilitée à signer le contrat (en cas d'attribution).
5. **Volume 1 – L'offre administrative** doit contenir les éléments suivants:

* une procuration valide (ou une référence claire au document officiel) habilitant juridiquement la/les personnes ayant signé certains ou tous les documents en réponse au présent appel d'offres (pour le coordinateur ou chaque membre du consortium, le cas échéant);
* le formulaire «Entités légales» (pour le coordinateur et chaque membre du consortium), dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives exigées dans le formulaire (veuillez utiliser le formulaire disponible à l’adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm>);

* le signalétique financier (uniquement pour le coordinateur ou la personne responsable des questions relatives au paiement) dûment complété (veuillez utiliser le formulaire disponible à l’adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm>);

* une déclaration sur l'honneur concernant les critères d'exclusion et l'absence de conflit d'intérêts (veuillez vous référer à la section 4.2 du cahier des charges et au modèle joint en annexe); le soumissionnaire qui remportera le marché sera tenu de fournir les documents justificatifs à l’appui de sa déclaration avant la signature du contrat éventuel;
* en cas de consortium, le mandat désignant le coordinateur du consortium (veuillez vous référer au point 18bis de la présente invitation à soumissionner);
* eu égard aux critères de sélection, les preuves documentaires attestant de la capacité juridique du soumissionnaire (pour le coordinateur et tous les membres du consortium); veuillez vous référer au point 18bis ci-dessous et à la section 4.3.1 du cahier des charges;
* eu égard aux critères de sélection, les preuves documentaires attestant de la capacité économique et financière du soumissionnaire (pour le coordinateur et tous les membres du consortium). Veuillez vous référer au point 18bis ci-dessous et à la section 4.3.2 du cahier des charges;

1. **Volume 2 – L'offre technique** doit contenir les éléments suivants:

* eu égard aux critères de sélection, les preuves documentaires attestant de la capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (pour le coordinateur et tous les membres du consortium); veuillez vous référer au point 18bis ci-dessous et à la section 4.3.3 du cahier des charges ainsi qu'à l'annexe 3;
* une **offre technique** à proprement parler:
  + description de la manière dont le soumissionnaire entend exécuter toutes les tâches spécifiées à la section 2 du cahier des charges. Cette section doit contenir les modèles, exemples et solutions techniques aux problèmes soulevés dans le cahier des charges et mentionner les DPI et d'éventuels droits préexistants;
  + la réponse apportée à toutes les études de cas en rapport avec le lot pour lequel le soumissionnaire présente une offre.

**Cette description sera évaluée sur la base des critères d'attribution établis au point 4.4.1 du cahier des charges, qui définissent les parties auxquelles les soumissionnaires doivent accorder une attention particulière.**

*Nota bene*: les offres techniques ne consistant qu’en **une simple reproduction du cahier des charges ou des pièces justificatives** de l’appel d'offres **se verront** attribuer une **note inférieure au minimum requis**.

1. **Volume 3 – L’offre financière** doit être rédigée selon le format présenté à l’annexe 5 du cahier des charges et en réponse aux exigences établies à la section 2 (concernant les profils nécessaires exigés à la section 4.4.3) du cahier des charges.

### Elle sera évaluée selon les modalités présentées à la section 4.4.2 du cahier des charges.

Les prix doivent:

* être indiqués en EUROS, exempts de tous droits ou taxes (en particulier la TVA), l’entreprise commune SESAR en étant exonérée conformément aux articles 3 et 4 du protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté européenne;
* être forfaitaires et comprendre tous les frais directement ou indirectement liés aux prestations prévues (y compris les frais de déplacement au sein de l’UE);
* être conformes à la politique habituelle du soumissionnaire en matière de tarification et être comparables aux prix en vigueur sur le marché pour le type de services indiqué.
* L'offre financière ne peut comporter aucune ambiguïté. L’offre est éliminée si elle contient des mentions qui ne permettent pas de procéder à une comparaison exacte et exhaustive des offres (comme «à convenir», «en fonction de», etc.).

Les soumissionnaires doivent avoir pris connaissance de l’article 151 des règles d'application du règlement financier (règlement délégué n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012) relatif aux offres anormalement basses.

Veuillez noter que l’offre financière doit être remise dans un classeur ou une pochette séparée, ainsi que dans une enveloppe séparée portant clairement la mention «*Offre financière*», comme indiqué à la section 6 ci-dessus. Veuillez vous assurer que les informations contenues dans l’offre financière ne soient pas présentées dans une autre partie de l’offre.

1. Veuillez noter que tous les frais encourus pour la préparation et la soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.
2. La soumission d’une offre vaut acceptation de tous les termes et conditions stipulés dans la présente invitation à soumissionner, le cahier des charges et le projet de contrat et, le cas échéant, vaut renonciation aux propres conditions générales ou particulières du soumissionnaire. Le contenu de l'offre lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire, sauf accord contraire entre le soumissionnaire ou le contractant sélectionné et l’entreprise commune SESAR.

L’entreprise commune SESAR se réserve le droit de rejeter les offres stipulant que les dispositions du dossier d'appel d'offres susmentionné ne sont acceptées que sous certaines conditions.

1. La période de validité de l'offre, durant laquelle les soumissionnaires ne peuvent en aucun cas modifier les conditions de leur offre, est de six mois à compter de la date finale de réception.
2. **Tout contact** entre l’entreprise commune SESAR et les soumissionnaires est interdit au cours de la procédure, sauf à titre exceptionnel et uniquement dans les conditions suivantes:

**Avant la date limite de réception des offres:**

L’entreprise commune SESAR peut, à la demande du soumissionnaire, fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d’expliciter le contenu du présent appel d'offres et/ou la nature du contrat.

Les demandes d’informations complémentaires doivent être remises par écrit uniquement et envoyées à l’adresse électronique suivante: [procurement@sesarju.eu](mailto:procurement@sesarju.eu). Les demandes de renseignements supplémentaires doivent indiquer le numéro de référence et l’intitulé de l’appel d’offres.

Il ne sera répondu à aucune demande d'informations complémentaires reçue moins de dix (10) jours calendaires avant la date finale de réception des offres.

L’entreprise commune SESAR communiquera les éclaircissements au plus tard six (6) jours calendaires avant la date de clôture pour la réception des offres.

De sa propre initiative, l’entreprise commune SESAR peut informer les parties intéressées de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction du texte de l’appel d’offres.

Toute information complémentaire, y compris les informations susmentionnées et/ou erratums sera publiée sur le site web suivant <http://www.sesarju.eu/about/procurement>, ainsi que dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). Les soumissionnaires sont donc invités à consulter régulièrement le site web de l’entreprise commune SESAR afin de vérifier les mises à jour ou les réponses aux questions posées dans le cadre de la présente procédure.

**Après l’ouverture des offres:**

Au cas où l'offre donnerait lieu à des demandes d’éclaircissement ou s’il s’agit de corriger des erreurs matérielles dans la rédaction de l’offre, l’entreprise commune SESAR peut prendre contact avec le soumissionnaire, à condition que ce contact ne conduise pas à une modification des termes de l’offre.

1. Un projet de contrat-cadre multiple de services en cascade est joint au cahier des charges. En outre, les soumissionnaires sont invités à consulter la section 3 du cahier des charges pour des informations générales sur le type de contrat et sa mise en œuvre. Le contrat a une durée initiale de douze mois à compter de la date de la signature et peut être reconduit jusqu’à trois fois, chaque fois pour une durée supplémentaire de 12 mois.
2. La présente invitation à soumissionner ne constitue nullement un engagement de la part de l’entreprise commune SESAR. L’obligation contractuelle de l’entreprise commune SESAR ne prend effet qu’à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.
3. L’entreprise commune SESAR peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Cette décision sera motivée et portée à la connaissance des candidats ou des soumissionnaires.
4. Une fois l’offre ouverte par l’entreprise commune SESAR, le document devient la propriété de celle-ci et est traité de manière confidentielle.
5. Vous serez informé des résultats de la présente procédure de passation de marchés par courrier électronique. Il vous incombe de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans votre offre, une adresse électronique valide et de consulter régulièrement votre messagerie.
6. Si le traitement de votre réponse à la lettre d’invitation à soumissionner nécessite l’enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (tels que vos nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, vos réponses aux questions et données à caractère personnel demandées sont requises pour évaluer votre offre suivant le cahier des charges de l’invitation à soumissionner et seront traitées à cette fin uniquement par l’entreprise commune SESAR. Des informations détaillées concernant le traitement des données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité disponible à l’adresse suivante:

<http://www.sesarju.eu/about/procurement>.

1. Si l’offre inclut de la **sous-traitance**, le soumissionnaire doit indiquer clairement quelle partie des services il entend sous-traiter.

Les soumissionnaires sont déjà tenus d’identifier, dans leur offre technique, les sous-traitants dont la part du contrat est supérieure à 10 % et de fournir une déclaration sur l’honneur garantissant que les sous-traitants satisfont aux critères d’exclusion, conformément à la section 4.2 du cahier des charges.

Veuillez noter que le contractant principal conserve la pleine responsabilité de l’exécution du contrat dans son ensemble à l’égard de l’entreprise commune SESAR. En conséquence:

* l’entreprise commune SESAR traitera toutes les questions contractuelles (par exemple concernant les paiements) avec le seul contractant principal, que les tâches soient effectuées ou non par un sous-traitant;
* le contractant principal ne peut en aucun cas se soustraire à sa responsabilité à l’égard de l’entreprise commune SESAR en invoquant une faute commise par le sous-traitant.

Lorsqu’aucun sous-traitant n’est mentionné, les services seront réputés être directement effectués par le contractant.

18bis. *(Le cas échéant)* Les **consortiums** (ou groupements) d’entreprises sont autorisés à soumettre une offre, à condition de respecter les règles de la concurrence. Il peut s'agir d’un consortium permanent, d’un groupement légalement constitué ou d’un groupement constitué expressément dans le cadre d'une procédure de passation de marchés.

Le consortium doit clairement indiquer l’entreprise ou la personne responsable du projet (le coordinateur). Les membres du consortium fournissent un mandat signé désignant et autorisant le coordinateur du consortium à agir en leur nom, en se basant sur le modèle fourni à l’annexe 2 du cahier des charges.

Tous les membres du consortium (c’est-à-dire le coordinateur et les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables à l’égard de l’entreprise commune SESAR. C’est la raison pour laquelle les offres prévoyant: a) que l’un des membres du consortium sera responsable d’une partie seulement du contrat et un autre membre des autres parties, ou b) que plusieurs contrats devront être signés si l'offre conjointe est retenue, ne sont pas compatibles avec le principe de responsabilité conjointe et solidaire.

En conséquence, l’entreprise commune SESAR ne prendra pas en ligne de compte les clauses de ce type figurant dans une offre et se réserve le droit de rejeter de telles offres sans poursuivre leur évaluation au motif qu’elles ne satisfont pas aux exigences du présent appel d'offres.

En outre, chaque membre du consortium est tenu de fournir les pièces justificatives requises concernant les critères d’exclusion et de sélection (voir les sections 4.2 et 4.3 du cahier des charges). L’exclusion d’un et/ou plusieurs membres du consortium pour ces motifs peut entraîner l’exclusion du consortium dans son ensemble.

Eu égard aux critères de sélection relatifs à la capacité technique et professionnelle, les justificatifs fournis par chacun des membres du consortium seront vérifiés afin de garantir que l’ensemble du consortium satisfait aux critères.

1. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées par le comptable de la CE soit uniquement dans le système d'alerte précoce (SAP), soit à la fois dans le SAP et la base de données centrale sur les exclusions, si vous vous trouvez dans l'une des situations visées par:

* la décision 2008/969 de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d’alerte précoce (pour plus d'informations, consultez la déclaration de confidentialité à l’adresse <http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm> ), ou
* le règlement n° 1302/2008 de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (pour plus d'informations, consultez la déclaration de confidentialité à l’adresse <http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm#BDCE> )

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M. Florian Guillermet

Directeur exécutif

Annexe: Cahier des charges et ses annexes